

COVID-19

Mesures d'urgence / sécurité civile

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal



FIN DES MESURES POUR LES MILIEUX DÉSIGNÉS ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-035 PORTANT SUR LES MESURES INCITATIVES VISANT À FAVORISER LA PRÉSENCE AU TRAVAIL À TEMPS COMPLET ET L'ARRÊTÉ 2020-067		16 juin 2021
Destinataires :	À tout le personnel	
Expéditrice :	Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques	
Action à prendre :	Pour les gestionnaires, s'assurer que l'information est accessible à tous les membres de vos équipes	

Considérant que la région de Montréal est passée du niveau orange vers le niveau jaune conformément au niveau d'alerte et d'intervention régionale confirmé par la santé publique et le ministre de la Santé et des Services sociaux, les désignations qui étaient en cours restent en vigueur au CIUSSS NIM jusqu'à la fin de l'application minimale de 4 semaines. Les désignations ont été confirmées le 6 juin 2021 pour une période de 4 semaines. Ainsi nous vous confirmons **la fin des désignations pour nos milieux visés le 3 juillet 2021**, soit à la fin de la période de 4 semaines. Par conséquent, les montants forfaitaires prévus à l'arrêté ministériel 2020-035 (2020-067) cesseront d'être versés subséquemment.

LES MILIEUX VISÉS AU CIUSSS NIM jusqu'au 3 juillet 2021 inclusivement :

1. Tous les CHSLD et les ressources privées pour aînés (RPA), ressources intermédiaires (RI), ressource de type familial (RTF) lorsque la personne salariée y est affectée;
2. Les 11 CHSLD **désignés** + RPA, RI et RTF;
3. Les 3 CHSGS et les CHPSY et les sites non traditionnels.

Pour toutes informations additionnelles, vous référer à la section [questions-réponses](#) du site web.

Malgré ce qui précède, des critères de désignations spécifiques par établissement ou par milieu pourront être considérés ultérieurement en fonction de la présence des cas COVID-19 confirmés. Les informations spécifiques vous seront communiquées le cas échéant.

Nous vous remercions de votre attention.